

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 30 MAI 2024****Nombre de  
membres :**

En exercice : 16  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Votants : 15

**Date de  
convocation et  
d'affichage :**

22 mai 2024

**Numéro :**

D20240530\_135

**Objet :**

Challenge Inter-  
Entreprises du  
territoire

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	E. FLEURY
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes dans le cadre de sa mission de création et d'animation d'un réseau des acteurs économiques du territoire, va proposer aux entreprises de la Dombes, pour la deuxième année de participer à un challenge qui leur sera dédié.

Pour cette deuxième édition, la Communauté de Communes de la Dombes a entendu quelques observations d'entreprises qui n'avaient pas participé en 2023 et a opté pour un challenge un peu moins difficile sportivement. Cette disposition poursuit principalement deux objectifs :

- Permettre aux entreprises de se rencontrer dans un contexte plus convivial et moins formel, propice aux échanges
- permettre aux entreprises, quelles que soient leurs tailles, de pouvoir proposer un après-midi typé team-building à leurs salariés ;
- Faire découvrir notre territoire aux dirigeants et salariés sous un angle ludique.

**Date :** vendredi 14 juin 2024

**Horaire :** de 14h00 à 18h30 suivi d'un afterwork (ouvert à toutes les entreprises)

**Lieu :** base de loisirs de la Nizière

**Objectif :** 50 équipes de 2 personnes

**Déroulé :**

- **14h00 :** Accueil des participants et répartition des épreuves par membre des équipes
- **14h30 à 18h30 :** Challenge
- **18h30 :** Douches
- **19h00 :** Prémices Afterwork
- **19h30 :** Discours Isabelle Dubois et Jean-Paul Courier + remise des prix
- **20h00 :** Afterwork ouvert à tous (participants et non participants au challenge)

**Les activités prévues :**

- Laser Game géant extérieur
- Big Foot
- Ventrigliss de 25 m de long
- Double balayette mécanique
- Une épreuve de maniabilité en tandem
- Une épreuve bike and run (1 cycliste et 1 coureur par équipe – pouvant interchanger en cours de parcours – parcours d'environ 3 km en bordure d'étang – les vélos seront mis à disposition par l'organisateur)

Il y aura un reportage photo durant toute la compétition : photos d'ambiance, mise en place, arrivée des concurrents, photos des concurrents durant les épreuves, ainsi qu'un film.

Ce challenge est organisé de façon à pouvoir accueillir 100 compétiteurs au plus soit 50 équipes de 2.

Le budget provisoire de cet événement HT est d'environ 12 000 €. Les postes types dossard, reportage photos et édition des photos offertes aux équipes, sont des postes qui dépendent du nombre de participants, et qui seront revus à la baisse le cas échéant la semaine précédant le challenge.

Comme l'année dernière, cet événement sortant un peu du champ de ce qui est proposé habituellement comme service aux entreprises, il est proposé de demander une participation financière aux entreprises inscrivant des compétiteurs, à hauteur de 30 € / compétiteur.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le montant de la participation par compétiteur qui sera facturée aux entreprises,

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette disposition.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant de la participation par compétiteur qui sera facturée aux entreprises,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette disposition.

Ainsi fait et délibéré, le 30 mai 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

